

COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
	JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 - 20h00

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

(dont 0 pouvoir)

Pierrick THEVENON est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er octobre 2020

Rapporteur : Jérôme BANINO

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le PV de la séance du 01 octobre 2020.

La séance se tenant exceptionnellement au foyer cinéma, Jérôme BANINO donne la parole à Guy TOINET en sa qualité de Président de l'association du Foyer Cinéma.

Ce dernier rappelle les difficultés que traverse le cinéma à cause de la crise sanitaire. Il dresse également la liste des projets de l'association (changement de la caisse, rénovation du hall d'entrée, emploi d'un médiateur,...).

Jérôme BANINO fait part des questions écrites transmises par Patrick WITHERS. Ces dernières seront traitées en questions diverses.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2020-11-02 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Jérôme BANINO

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 et la loi NOTRe du 7 août 2015 apportent un certain nombre de modifications au fonctionnement de la démocratie locale, notamment au sein des Conseils Municipaux. L'article L2121-8 du CGCT indique que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Le projet de règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation.

Jérôme BANINO donne lecture du règlement.

Le règlement du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des voix.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

Rapporteur : Agnès GRANGE

Le rapport d'activité a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal avec l'envoi de la convocation.

URBANISME et PATRIMOINE

2020-11-03 : Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes

Rapporteur : Jérôme BANINO

Suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en terme d'urbanisme le deviendront au 1er janvier 2021 sauf si entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par le biais de délibérations prises dans ce sens au cours de cette période.

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme à ce jour.

Le conseil à l'unanimité des membres s'oppose au transfert de compétence.

2020-11-04 : Engagement de rachat à EPORA d'un bien situé bd du 11 novembre et cadastré AC 521, AC 540, AC 541 et AC 543 - Rectification de la délibération n°2020-10-05

Rapporteur : Jérôme BANINO

Par délibération n° 2020-10-05, la commune s'est engagée à racheter à EPORA un bien situé Cour Pinay, dans le périmètre de requalification et cadastré AC 521, AC 540 et AC 543 au prix de 370 000€.

Cette délibération, après consultation du service de la publicité foncière lors de l'acte d'acquisition réalisé le 14 octobre dernier, doit être rectifiée sur 2 points : l'adresse du bien est boulevard du 11 novembre et non 70, rue André Loste; l'acquisition porte également sur les droits indivis sur la parcelle AC 541.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve la rectification de la délibération 2020-10-05.

2020-11-05 : Approbation de la convention de servitude ENEDIS/COMMUNE Parc de la bruyère

Rapporteur : Jérôme BANINO

La commune est propriétaire des voiries du lotissement Parc de la Bruyère (délibération n°1016 du 08/11/2012).

ENEDIS sollicite la commune pour l'autoriser à établir une canalisation souterraine sur la parcelle AB 554. La convention de servitudes entre la Commune de St Symphorien sur Coise et ENEDIS prévoit que la commune de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE reconnaît à ENEDIS le droit d'établir cette canalisation, si besoin des bornes de repérage, d'effectuer l'élagage, enlèvement, abattage ou dessouchage des plantations gênantes, utiliser l'ouvrage et y réaliser les opérations nécessaires à la distribution de l'électricité. Aucune indemnité n'est prévue par la convention.

La convention est approuvée à l'unanimité des membres.

AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

2020-11-06 : Crédits « Manuels et fournitures scolaires » 2020/2021

Rapporteur : Eric MICHELOT

Eric MICHELOT rappelle que les crédits scolaires ne comprennent que la fourniture du matériel scolaire pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles Hubert Reeves et Champagnat. Il est proposé d'augmenter les crédits scolaires de 40€ par enfant à 42 € par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des crédits scolaires pour un montant de 42 € par élève.

2020-11-12 : Forfait Champagnat 2020/2021

Rapporteur Eric Michelot

Les dépenses de fonctionnement des écoles primaires et maternelles sous contrat étant à la charge des communes, le conseil municipal doit fixer le forfait à verser à l'école privée Champagnat pour l'année 2020 / 2021.

La commune se doit de participer au fonctionnement des écoles privées sous contrat en prenant comme base le coût par élève des établissements publics.

L'an dernier, le montant versé à l'école Champagnat était de 99 874 €.

La somme totale du forfait Champagnat 2020/2021 s'élève à **107 926,59 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve le montant du forfait Champagnat et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement.

2020-11-07 Vote des tarifs communaux 2021

Rapporteur : Eric MICHELOT

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs communaux suivants pour l'année 2021 :

LOCATION SALLE ST CHARLES :

Matinée ou après-midi en semaine :	95 €
Journée complète ou soirée (semaine) :	125 €
Journée complète ou soirée (samedi, dimanche, jour férié et réveillon)	260 €
Week-end complet (samedi 9h-dimanche 22h)	400€

Gratuit pour les associations locales, les comités d'entreprises, une soirée dans l'année (deux soirées s'il y a report de la gratuité de la salle « Espace Albert Maurice »).

Location réservée aux associations, comités d'entreprises, sociétés et particuliers ayant leur siège social ou résidant à St Symphorien sur Coise.

LOCATION ESPACE ALBERT MAURICE :

Gratuit pour les associations locales et comités d'entreprises locaux, une soirée dans l'année (report possible de cette gratuité sur la salle St Charles).

Associations, comités d'entreprises, société ayant leur siège social sur la commune. Particuliers exclus :

1 soirée :	270 €
2 soirées consécutives :	490 €

Autres demandeurs (particuliers exclus) (1 journée ou 1 soirée) :

Salle rez-de-chaussée :	350 €
Salle haut :	550 €

LOCATION SALLE DES ECURIES DU CHATEAU :

La location des écuries du château ne peut pas se faire plus d'un an à l'avance.

Ménage compris. Pas de gratuité pour cette salle. Pas de fête de famille si salle des gardes du château louée.

Gratuit pour la CCMDL, Commune de Saint Symphorien sur Coise, dans la limite de 12 réservations par an.

Associations, comités d'entreprises, société locales, particulier résidant à St Symphorien sur Coise : (sous réserve de la gratuité des entrées, sinon application du tarif extérieur)

Matinée ou après-midi en semaine :	160 €
Journée complète et soirée (en semaine) 8h/8h :	210 €
Journée complète et soirée (samedi, dimanche, jours fériés 8h/8h) :	300 €
Réveillon (du 24/12 8h au 26/12 8h et du 31/12 8h au 02/01 8h)	500 €
Week end complet (vendredi 15h au lundi 8h) :	500 €

Demands extérieures :

Matinée ou après-midi en semaine :	235 €
Journée complète et soirée (semaine) 8h/8h :	310 €
Journée complète et soirée (samedi, dimanche, jours fériés)	500 €
Réveillon (du 24/12 8h au 26/12 8h et du 31/12 8h au 02/01 8h)	750 €
Week end complet (vendredi 15h au lundi 8h) :	850 €

LOCATION SALLE D'HONNEUR :

Utilisateurs des communes secteur CCMDL + Chazelles + canton de Vaugneray

Du samedi 8h au dimanche 8h	1 130 €
Week end complet vendredi 15h au lundi 8h	1 550 €
Week end complet + salle des écuries	1 950 €
Location journée hors samedi de 8h à 8h	720 €

Utilisateurs hors CCMDL et Chazelles - hors canton de Vaugneray

Du samedi 8h au dimanche 8h	1 900 €
Du samedi 8h au dimanche 8h + salle des écuries	2 150 €
Week end complet vendredi 15h au lundi 8h	2 350 €
Week end complet + salle des écuries	2 450 €
Location journée hors samedi de 8h à 8h	1 350 €

Caution salle des gardes	600 €
--------------------------	-------

LOCATION DE SALLES: (hors associations sans but lucratif)

Salle de la Mairie	}	½ journée / soirée = 40 € journée = 60 €
Salle du Millénaire		
Salle de réunion du multi accueil		

CAUTION POUR LOCATION TOUTES SALLES COMMUNALES (sauf salle d'Honneur) :

Fixée à	300 € par location
---------	--------------------

GRATUITE DES SALLES LORS DE CAMPAGNES ÉLECTORALES

LOCATION TABLES, BANCS ET CHAISES -

5 tables + 10 bancs ou 30 chaises (x 2 si matériel en plus) forfait 30 €
Gratuit pour association, payant pour particuliers.
Réservé seulement aux habitants de St Symphorien sur Coise.

Forfait livraison pour associations de St Symphorien s/C
(sauf comité des fêtes selon convention qui a pris effet au 21/07/2014) 50 €
Forfait livraison pour associations extérieures :

80 €

Le forfait livraison ne sera pas appliqué si l'association charge le matériel aux services techniques au dépôt, et décharge à l'arrivée de la benne de transport.

Forfait livraison pour Particuliers et hors associations : pas de livraison

DROITS DE PLACE MARCHÉ :

Abonnés (ml) :	0.50 €
Non abonnés (ml) :	1.00 €
Borne électrique (journée) :	2.50 € par prise
Camion magasin d'outillage ou assimilés :	75 €
Cirques et spectacles divers stationnement (hors fourniture d'électricité)	85 € par jour de

Vogue :

Droits de place pour les manèges forains au m ² , avec maximum de 80 € :	1 €
Droits de stationnement pour les caravanes : 1 forfait par caravane : (dont forfait de 22 €/places € forfait de 33 € pour eau et électricité)	55 €

CONCESSION CIMETIÈRE :

15 ans :	130 € le m ²
30 ans :	260 € le m ²

CONCESSION COLUMBARIUM :

15 ans :	550 €
30 ans :	1 100 €

CAVEAU COMMUNAL : hébergement temporaire, 3.75 € par jour pour les 45 premiers jours, 7.00 € à partir du 46ème jour.

VACATIONS FUNÉRAIRES : (crémation ou départ à l'étranger et si absence de membres de la famille) 22.00 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

-aires de stationnement de transports de fonds-par place de stationnement gelée	6 000 €
-restaurateur pour terrasse : aire de stationnement pour terrasse de café (limité à 1 place par saison du 01/04 au 31/10)	100 €
-food truck (par jour)	5 €
- occupation du domaine public (commerces)	1 €/m ²
-occupation trottoirs et espace public pour terrasse (commerces)	1 €/ m ²

GÎTE COMMUNAL : 10 €/nuit/personne (taxe de séjour comprise)

MÉDIATHÈQUE :

	Tarif	Nombre de documents
Moins de 18 ans, agents titulaires travaillant pour la Commune, bénévoles de l'association	gratuit	10 livres ou revues 4 CD de musique 1 CD-ROM 1 liseuse à partir de 16 ans
Tarif réduit : - étudiant - demandeur d'emploi - bénéficiaire du RSA, AAH, ASPA	10 €	10 livres ou revues 4 CD de musique 3 DVD 1 liseuse
Abonnement annuel individuel adulte (lecture-musique-cinéma) Tarif normal	18 €	10 livres ou revues 4 CD de musique 3 DVD 1 liseuse
Caution liseuse	100 €	

2020-11-08 : Décision modificative n°1 du budget principal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

<u>Dep. investissement</u>		<u>Rec. Investissement</u>	
238	0 €	024	
20	+ 2690 €	10	+ 3 312 €
21	- 270 736,51 €	13	+ 100 416 €
23	- 509 848,25 €	16	- 600 000 €
275	+ 0 €		
		021	- 281 622,76 €
TOTAL	- 777 894,76 €		- 777 894,76 €
<u>Dep. fonctionnement</u>		<u>Rec. fonctionnement</u>	
658	+ 281 622,76 €		
023	- 281 622,76 €		
TOTAL	+ 0 €		+ 0 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Eric MICHELOT

2020-11-09 : Attribution d'une subvention à l'association la Confrérie de la noble rosette du fin saucisson et du bon Jésus

Le conseil à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 450 € à l'association.

2020-11-10 : Attribution subvention d'une à l'association les Baladins du Castel

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 1275 € à l'association.

2020-11-11 : Attribution subvention d'une subvention à l'association Comité des fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 2400 € à l'association.

ENFANCE JEUNESSE :

Avenant à la convention périscolaire 2020-2021

Rapporteur : Anne-Claire SIMON

En raison de la crise sanitaire, la MJC se doit de mettre en place une organisation particulière notamment en raison du taux d'encadrement des enfants et du cloisonnement obligatoire des groupes classes. Cette organisation a été expliquée lors d'une rencontre avec la commune. Cette organisation entraînerait des coûts supplémentaires non pris en compte dans la version initiale de la convention.

Cette organisation nouvelle entraîne pour l'association l'embauche d'une personne supplémentaire lors du temps périscolaire du midi, afin de respecter les normes d'encadrement demandées.

La commune a formulé un accord de principe sur l'augmentation potentielle de la subvention communale mais un décompte précis devra être remis au mois de juin par l'association et suivant ce décompte la signature d'un avenant sera proposée au conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Patrick WITHERS a soumis 5 questions écrites à Monsieur le Maire. Ces dernières ont été traitées en questions diverses et n'ont fait l'objet d'aucune décision.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Jérôme BANINO, Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Banino", written over a horizontal line.